

## الاتحاد الجزائري لكرة القدم Fédération Algérienne de Football رابطة كرة القدم لولاية ميلة



| Club :  |  |
|---|--|
| Résiliation de contrat à l'amiable  |  |
| Entre les soussignés, Le Club dénommé   |  |
| D'une part ;  |  |
| Et, L'Entraineur  Nom Prénom  Né le // à Fils de Et de,   |  |
| Demeurant à   |  |
| D'autre part ; Conviennent mutuellement de :  |  |
| ARTICLE 1: La résiliation à l'amiable de contrat enregistré à la Ligue régionale de foot Ball Constantine pour la saisonsigné le, qui lie l'entraineur de l'équipe seniors sus nommé au club employeur;   |  |
|   | reconnait avoir perçu toutes indemnitéset qu'il n'existe aucun contentieux financier |
| ARTICLE 3: les deux (02) parties s'engagent à ne prétendre à aucune autres indemnités financières et / ou matérielles et à aucune poursuite auprès de la FAF, FIFA et justice, excepté ce qui a été convenu dans le présent contrat de résiliation à l'amiable. |  |
| <b>ARTICLE 4 :</b> les deux (02) parties s'engagent mutuellement à préserver la confidentialité de cet accord.  |  |
| <b>ARTICLE 5 :</b> la présente résiliation à l'amiable est établie pour servir et valoir ce que de droit et entre en vigueur dès sa signature par les deux parties et sont enregistrement affectif par la Ligue régionale de football Constantine.              |  |
| L'entraineur  | Le Président du club   |
| (Nom, Prénom, empreinte et signature légalisée)<br>Mention lu  et approuvé  | (signature et cachet du club)  |